

Québec, 25 mai 1885.

Mgr L. F. LAFLECHE

EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

Monseigneur,

Je transmets ci-joint à V. G. copie d'une lettre du 9 mai, (N^o 1911) dans laquelle Son Eminence le Cardinal Simeoni nous intime au nom du Souverain Pontife des ordres très précis sur le soin avec lequel nous devons empêcher les journaux de nos diocèses de traiter les diverses questions soulevées dans cette province à propos des affaires ecclésiastiques, et sur le secret que nous devons garder sur ce qui se passe dans nos réunions. Je l'ai fait imprimer à un très petit nombre d'exemplaires pour épargner à mes secrétaires la peine d'en tirer des copies.

Déjà dans une lettre du 28 septembre 1884, il nous a été ordonné " de faire en sorte que les questions qui ont rapport à l'Eglise ou aux personnes ecclésiastiques ne soient point traitées par les journaux. "

Le 4 novembre dernier, Léon XIII invite son Nonce à Paris à engager les journaux catholiques " à laisser actuellement de côté toute discussion sur les matières qui les divisent et à s'en remettre avec une entière docilité et tranquillité d'esprit aux enseignements du Saint-Siège. "

A mon avis, les questions sur les quelles il serait à propos de donner des avis aux journaux catholiques sont les suivantes :

- 1^o L'influence indue.
- 2^o La question universitaire.
- 3^o Les rapports entre l'Eglise et l'Etat.
- 4^o Nos lois d'éducation.
- 5^o Les accusations de franc-maçonnerie.
- 6^o Nicolet.
- 7^o

Sur ces questions et sur d'autres peut-être auxquelles je ne pense pas, nous avons déjà des décrets conciliaires ou apostoliques qui nous tracent explicitement ou implicitement la marche à suivre. Pour recueillir et exposer même brièvement ces documents, il faudrait un travail assez long que j'entreprendrai volontiers si nous sommes d'accord.

Ce pourrait être publié sous forme de lettre adressée aux rédacteurs de nos feuilles catholiques et par eux reproduite dans leurs journaux.

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien me faire connaître ses vues à ce sujet aussitôt que possible.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement,
† E. A. Archevêque de Québec.